RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro CM 220531 11

L'an deux mille-vingt deux, le trente et un mai,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de me	mbres		
en exercice	29		
présents	19		
exprimés	29		
vote			
pour	29		
contre	0		
abstention	0		

Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Damien ALIBERT, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs:

Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Edith POMAREDE à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David BOSC à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

OBJET:	Réservation des aides municipales dans le cadre de la campagne de mise en
	valeur des façades sur le périmètre défini de la Ville de Lodève et relatives au
	dispositif du Conseil Régional

VU les délibérations n° CP/2016-DEC/11.20 et n°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie relative à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

VU les délibérations n°20170620008 du Conseil municipal de la ville de Lodève du 20 juin 2017 et n°CC_20170629_001 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 relative à la pré-candidature de la ville de Lodève et de la Communauté de communes de Lodévois et Larzac au dispositif de « Politique régionale de développement et valorisation des "Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée" » pour la période de 2017-2021,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional Occitanie du 17 juillet 2017 relative aux dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires qui s'appuient sur les politiques territoriales contractuelles et la politique régionale des Bourgs-Centres et la signature de la convention Bourg-centre avec le Conseil régional Occitanie,

VU les délibérations n°CC_210610_10 du Conseil communautaire du 10 juin 2021 et n°CM_2100607_09 du Conseil municipal du 06 juillet 2021 qui valide la modification du règlement pour le suivi de l'opération et l'attribution des aides régionales et communautaires dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la commune de Lodève; le règlement initial et les aides de la communauté de communes continuent de s'appliquer sur le reste du territoire communautaire,

CONSIDÉRANT la proposition de réservation des aides communales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur le périmètre défini de la commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional Occitanie détaillées à l'article 1,

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : VALIDE la réservation des aides communales détaillées ci-dessus, dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional Occitanie :

NOM DU PROPRIÉTAIR E	ADRESSE DES TRAVAUX	TYPE	MONTANT DES TRAVAUX HORS TAXES (HT)	AIDE DE LA CAMPAGNE DE MISE EN VALEUR DES FAÇADES en euros		
				PART CONSEIL RÉGIONAL 40 % du montant des travaux HT	PART VILLE DE LODEVE 20 % du montant des travaux HT	PART CC LODEVOIS ET LARZAC 20 % du montant des travaux HT
Société FOCCAL	1 rue neuve des marchés	Commerce + logement	120 000,00	48 000,00	24 000,00	24 000,00
TERRITOIRE 34	13 Grand Rue	Commerce + logement	82 673,00	33 069,20	16 534,60	16 534,60
SCI TAGHASTE représentée par Monsieur DAHOUI Mohammed	20 rue Noël Munuera	Logement	48 770,00	19 508,00	9 754,00	9 754,00
SCI LA PAIX représentée par M. ESCUDIE	4 et 6 rue de Lergue	Logement	22 156,00	8 862,40	4 431,20	4 431,20
TOTAL 273 599,00				109 439,60	54 719,80	54 719,80

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3 : SOLLICITE le Conseil régional Occitanie pour la participation au financement de ces projets dans le cadre du règlement en vigueur,
- ARTICLE 4 : PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20, article 20422 de la section d'investissement du budget principal, conformément à l'autorisation de programme et crédit de paiement n°5 opération n°226,
- ARTICLE 5 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

